



# DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT

## Qualité / Sécurité / Environnement

---

### Objectif

---

- Réaliser une analyse de la situation environnementale mettant en évidence les principaux points forts et les points faibles de l'entreprise vis à vis de ses obligations réglementaires et techniques.
- Disposer de préconisations hiérarchisées pour la mise en place d'un premier programme d'actions de mise en conformité et d'améliorations techniques et organisationnelles.

### Déroulement

---

Après une phase de préparation documentaire et une intervention sur site d'une demi-journée, la prestation fait l'objet d'un rapport de diagnostic comprenant :

- Une synthèse de la situation de l'entreprise,
- Description du classement ICPE de l'entreprise,
- Identification des démarches administratives,
- Identification des principaux écarts techniques,
- Les points forts et les axes d'améliorations en terme d'impact environnemental pour chaque thème environnemental avec hiérarchisation des recommandations.

6 à 8 mois après l'intervention sur site, un bilan est effectué sur site et permet d'orienter l'entreprise dans la poursuite de sa démarche environnementale.

### Conditions financières

---

- Intervention **gratuite** de votre Conseiller Environnement

### Modalités administratives

---

- Tél. : 02.43.21.00.32
- Mail : [cnaoarine@lemans.cci.fr](mailto:cnaoarine@lemans.cci.fr)